
Étaient présents :

Le maire	Luc Trépanier
Les conseillers (ère)	France Boucher Jean Dubois Marc Fredette Stephen Lloyd
La directrice générale /greffière-adjointe	Caroline Dion

1. Résolution 2011-24 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère France Boucher, appuyée par le conseiller Marc Fredette et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

2. Résolution 2011-25 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2011

PRENANT ACTE QU'une copie du procès verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*,

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par la conseillère France Boucher et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès verbal du conseil municipal tenue le 12 février 2011 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Communications

3.1 Annonces

Le maire Luc Trépanier informe que Statistiques Canada tiendra le recensement la semaine du 9 au 13 mai 2011, et invite tous les résidents à y participer, notamment en remplissant et retournant leur questionnaire du recensement en direct à www.recensement2011.gc.ca ou par courrier, d'ici le mardi 10 mai 2011. Cette démarche permettra à la Ville de connaître le nombre exact de résidents qui aurait presque doublé en seulement quelques années.

3.2 Correspondances

Une lettre a été reçue de Madame Suzanne Sylvestre relativement à la pénurie de médecins dans la région et demandant le soutien de la Ville. Une résolution sera adoptée à cet effet.

3.3 APLÉ

Aucun représentant présent. Rien à signaler.

3.4 Affaires du village

Rien à signaler.

3.5 Suivi de la période de questions de la séance du 12 février 2011

Aucun suivi nécessaire.

3.6 Période de questions

Intervenant	Sujet
Louis Bérard, à titre de mandataire de M. Chad Almon	Sur l'opportunité d'adopter un Règlement sur les dérogations mineures et du préjudice qu'il aurait présument subi, vu l'absence d'un tel règlement.

4. Administration

4.1 Rapport du directeur général

Rien à signaler.

4.2 Avis de mutations

De Martine Bergeron à Antonio Riposo Jr., partie du lot 5 du rang 5, cadastre du canton Arundel (120 chemin Barkmere);

De Pamela Ann West-Robin à Neil West, Catherine West-Jarrell et Douglas Alan West, partie du lot 2-58 du rang 6, cadastre du canton d'Arundel, (1262 Lac-des-Écorces);

De Pamela Ann West-Robin à Neil West, Catherine West-Jarrell et Douglas Alan West, partie du lot 3 et partie du lot 4, du rang 6, du cadastre du canton d'Arundel (2143 Lac des Écorces);

De Neil West, Catherine West-Jarrell, Douglas Alan West et Robert Malcolm West à Richard O'Shaughnessy, partie du lot 2-58, du rang 6, cadastre du canton d'Arundel (1262 Lac des Écorces);

De Frances Gray à Marie-France Énard, partie des lots 2-91, 2-93 et 2-97 et lot 2-92 du rang 6, cadastre du canton d'Arundel (183, chemin Barkmere);

4.3 Permis et certificats

Aucun permis ni certificat n'a été émis en février.

4.4 Ressources humaines

4.4.1 Résolution 2011-26 – Remerciements à Pierre Gagnon

Considérant que M. Pierre Gagnon a remis sa démission à titre d'inspecteur en bâtiment de la Ville;

Considérant que la Ville de Barkmere est satisfaite du travail accompli par M. Gagnon durant son emploi et souhaite le remercier;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par le conseiller Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere offre ses remerciements à M. Pierre Gagnon pour son bon travail au sein de la Ville et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

4.5 Résolution 2011-27– Maire suppléant

Considérant que la Ville de Barkmere doit assurer son fonctionnement et sa représentation en cas d'absence de son maire;

Considérant que l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c.C-19) permet au Conseil municipal de nommer un conseiller pour agir à titre de maire suppléant pour une période déterminée;

Considérant que le mandat de la conseillère France Boucher à titre de mairesse suppléante de la Ville de Barkmere vient à échéance le 12 mars 2011;

En conséquence, il est proposé par la conseillère France Boucher, secondé par le conseiller Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseiller Laurent Barbé soit nommé maire suppléant de la Ville de Barkmere pour la période du 13 mars 2011 au 12 juin 2011 inclusivement.

ADOPTÉE

5. Finances

5.1 Comptes à payer

5.1.1 Résolution 2011-28 – Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par la conseillère France Boucher et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient payés :

2011-03-2236	Caroline Dion	Salaire - Dir.Gén.(au 02-25-2011)	1 689,51
2011-03-2237	Québec Municipal	Dép.édif municipal - HdeV.	76,20
2011-03-2238	Bell Mobilité	Téléphones cell (fév. 2011)	102,32
2011-03-2239	Min du Revenu du Québec	Balance - RQAP 2010	21,63
2011-03-2240	Caroline Dion	Salaire - Dir.Gén.(au 03-11-2011)	1 689,51
2011-03-2241	Yvon Dion	Salaire - Chef. des instl.pub.	961,27
2011-03-2242	Pierre Gagnon	Salaire - Inspecteur (02-15 / 03-14)	2 378,46
2011-03-2243	Robert A.C. Mearns	Salaire - Sec.- très.	1 709,08
2011-03-2244	Bell Canada	Téléphones - HdeV.	152,46
2011-03-2245	Bell Canada	Téléphones - serv.d'urgence	93,48
2011-03-2246	Hydro Québec	Éclairage de la rue	301,89
2011-03-2247	Bell Mobilité	Téléphone - Pagette	70,45
2011-03-2248	Yvon Dion	Dép. - Chef. des instl.pub.	368,50
2011-03-2249	Robert A.C. Mearns	Dépense: sec.-très.	552,50
2011-03-2250	Luc Trépanier	Dép.édif-HdeV.(achat ordinateur)	1 034,44
2011-03-2251	Michael Jake Chadwick	Dépense caucus	69,60
2011-03-2252	Soc.Coop.Agr.Fermes Nord	Chauffage - inst.public	690,13
2011-03-2253	M.R.C. des Laurentides	R.I.D.R. recyclage (1 ^{er} vers.)	2 362,00
2011-03-2254	M.R.C. des Laurentides	R.I.D.R. recyclage (2ieme vers.)	2 362,00
2011-03-2255	M.R.C. des Laurentides	Quote-part.Adm/Éval. (1 ^{er} vers.)	16 111,00
2011-03-2256	M.R.C. des Laurentides	Enlèv.des ord. - collect/trans (1 ^{er} vers.)	6 113,00
2011-03-2257	M.R.C. des Laurentides	Centre TRI	34,00
2011-03-2258	Rec Gen Canada	Ded.à la source - Canada	1 580,29
2011-03-2259	Min du Revenu du Québec	Ded.à la source - Québec	2 890,26
2011-03-2260	Caroline Dion	Dép.édif. - Loi Cites et Villes	85,58
2011-03-2261	Caroline Dion	Dépense - débarcadère	276,66
2011-03-2262	Caroline Dion	Cot.prof. - Bar.du Qué (1-1/3-31)	562,56
2011-03-2263	Caroline Dion	Petit caisse - Dir.Gén.	103,77
2011-03-2264	Robert A.C. Mearns	Petit caisse - Sec-très.	139,56
2011-03-2265	C.S.S.T.	Balance 2010	480,45

5.2 Résolution 2011-29 – Tarification pour la location des quais de la Ville

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs applicables pour la location des quais pour la période du 15 mai 2011 au 31 octobre 2011;

Considérant que le tarif applicable pour l'année 2010 était de 446\$ pour un amarrage de taille régulière et \$258 pour un petit amarrage;

Considérant que le contrat pour le loyer des quais de location de la Ville prévoit une augmentation de 2.5% pour l'année 2011;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere fixe le tarif applicable pour la location des quais municipaux pour la période du 15 mai 2011 au 31 octobre 2011 à la somme de 457\$ pour un amarrage de taille régulière et 264\$ pour un petit amarrage;

Que la Ville de Barkmere autorise la directrice générale à signer les contrats de location des quais.

ADOPTÉE

6. Services publics

6.1 Télécommunications

6.1.1 Subvention *Communautés rurales branchées*

La directrice générale Caroline Dion fait le résumé de la rencontre qui a eu lieu entre les responsables du programme *Communautés rurales branchées* du Ministère des affaires municipales et les directeurs généraux des municipalités de la MRC des Laurentides. Cette rencontre avait pour but de clarifier les attentes du ministère quant aux demandes de subventions formulées par les municipalités. Il appert que plusieurs demandes ne contiennent pas l'information statuant sur le nombre de foyers qui ne peuvent pas être desservis par un fournisseur de service internet haute vitesse existant. Cette information est essentielle à l'acceptation de la demande. Le Ministère suggère donc fortement que des études de faisabilité soient faites pour permettre aux municipalités d'obtenir ces informations. En conclusion de cette rencontre, les directeurs généraux présents étaient d'accord pour soumettre à leur conseil respectif qu'une étude de faisabilité soit faite.

Le maire Luc Trépanier ajoute qu'il existe un désaccord entre ce qui est considéré comme étant de la haute vitesse par le Ministère et les fournisseurs de services. Il y aura des discussions à ce propos au prochain Conseil des maires de la MRC des Laurentides.

7. MRC et affaires gouvernementales

7.1 Comité inter municipal des affaires sociales

7.1.1 Résolution 2011- 30 - Nomination d'un représentant au *Comité inter municipal d'action sociale*

Considérant que la Ville de Barkmere a été approchée par la municipalité d'Arundel pour constituer un Comité inter-municipal d'action dans le domaine social, avec les municipalités de Montcalm et Huberdeau;

Considérant que l'objectif de ce Comité est d'adresser plusieurs problématiques régionales, notamment celles reliées à la santé, aux services sociaux, au transport collectif et aux aînés, et que ces problématiques affectent davantage les résidents permanents de la Ville de Barkmere que les résidents saisonniers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par la conseillère France Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere nomme Madame Suzanne Sylvestre à titre de représentante du Conseil municipal de Barkmere au Comité inter-municipal d'action sociale;

Que cette représentante ne recevra aucune rémunération de la Ville de Barkmere, à l'exception du remboursement de ses frais de déplacement s'il y a lieu, et ne puisse en aucun temps et d'aucune manière lier ou engager la Ville de Barkmere et le Conseil municipal;

Que cette représentante fasse rapport au maire de Barkmere cinq (5) jours avant chaque séance du Conseil municipal, pour les mois où ledit comité se réunit.

ADOPTÉE

7.2 Résolution 2011-31 – Pénurie de médecins

Considérant que la pénurie de médecin dans la région affecte les citoyens de la Ville de Barkmere;

Considérant le besoin urgent que les instances gouvernementales concernées mettent de l'avant des mesures appropriées pour pallier à cette pénurie;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par le conseiller Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere dénonce la pénurie de médecins sur le territoire de la MRC des Laurentides, en particulier à la Ville de Mont-Tremblant et de ses environs;

Que la Ville de Barkmere transmette une lettre au Ministre de la Santé et des Services Sociaux, le docteur Yves Bolduc, ainsi qu'au président-directeur-général de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides, M. Marc Fortin, les pressant de prendre les mesures correctives appropriées dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE

7.3 Résolution 2011-32 – Appui à l'APLÉ pour le Pacte rural

Considérant que l'Association de protection du Lac des Écorces (APLÉ) désire présenter une demande de subvention dans le cadre du programme du Pacte Rural 2011, volet organismes communautaires;

Considérant qu'un appui municipal améliore les chances d'un organisme d'être considéré;

Considérant que le volet organisme communautaire du programme Pacte Rural est séparé du volet municipal, et que le montant réservé pour la Ville de Barkmere n'est pas affecté par la demande de l'APLÉ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere appuie l'Association de protection du Lac des Écorces dans sa demande de subvention dans le cadre du volet organismes communautaires du programme Pacte Rural 2011.

ADOPTÉE

7.4 Résolution 2011-33 – Pour autoriser l'APLÉ à demander un permis auprès du MDDEP

Considérant que l'Île Goulden a été léguée à la Ville de Barkmere par le testament de feu Christopher Healy Goulden et l'acte de transfert de sa veuve Adelaide Mae Mackenzie et de sa fille Edith M. Goulden;

Considérant que la Ville de Barkmere a signé un bail avec l'Association de Protection du Lac des Écorces (APLÉ) pour l'utilisation de la partie nord de l'Île Goulden à des fins récréatives;

Considérant que selon les termes et conditions du bail de location, l'APLÉ est uniquement et entièrement responsable de l'entretien et de la réparation des installations de trouvant dans la partie louée;

Considérant que l'APLÉ entreprend des travaux de réparation et rénovation des quais existants;

Considérant que différents permis et autorisations sont requis avant la réalisation de ces travaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Jean Dubois, secondé par la conseillère France Boucher, et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Ville de Barkmere autorise l'Association de Protection du Lac des Écorces à obtenir les permis et autorisations requis auprès du Ministère du

Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, et auprès du Centre d'expertise hydrique du Québec, afin qu'elle puisse procéder à la réparation et/ou la rénovation des quais existants situés sur la partie nord de l'Île Goulden.

ADOPTÉE

8. Levée de l'assemblée

20.1 Résolution 2011-34 - Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par le conseiller Jean Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la présente séance du conseil soit et est levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Caroline Dion, greffière-adjointe